Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1038

Artikel: Écologie : la riposte de McDonald's
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020811

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉCOLOGIE

La riposte de McDonald's

(*pi*) C'est de bonne guerre: alors que certains cantons veulent contraindre McDonald's à utiliser de la vaisselle réutilisable avant d'autoriser l'ouverture d'un restaurant, le département écologie (un conseiller en communication est certainement passé par là) de la société américaine a réalisé une campagne de publicité comparative. Elle affirme dans que ses restaurants consomment six fois moins d'énergie et sept fois moins d'eau qu'un établissement conventionnel, tout en produisant cinq fois moins de déchets.

Ce qui est pompeusement présenté comme une analyse écologique (imprimée sur papier blanchi sans utilisation de chlore, mais en anglais) a plutôt l'épaisseur d'un hamburger que celle d'un Big Mac et il semble quelque peu abusif de faire des comparaisons sur cette seule base. Electrowatt, le bureau d'ingénieurs-conseils qui l'a établie, a pourtant bonne réputation et une solide expérience dans ce domaine: il a réalisé pour le Conseil fédéral l'évaluation des mesures à prendre pour ramener nos émissions polluantes à leur niveau de 1960.

En fait, les données manquent pour juger du sérieux de l'étude: comment ont été sélectionnés les restaurants ? quel est l'âge de leur équipement ? servent-ils uniquement des repas ou bien peut-on également venir y consommer des boissons ? de quelle manière a-t-on compté les clients ? autant de questions sans réponses. On peut par ailleurs douter de la validité d'une comparaison entre un restaurant où chaque client consomme un menu complet et un McDonald's où de nombreux visiteurs ne prennent qu'une boisson et un en-cas. Enfin, aucune indication n'est donnée sur la production de déchets et la consommation d'énergie et d'eau en amont de l'établissement: en ayant un choix limité et en grande partie préparé à l'avance, dans quelle mesure une partie de ce qui est économisé sur les lieux de consommation n'est-il pas produit sur les lieux de préparation ? Par exemple les déchets de nourriture: un McDonald's ne produit pas d'os, mais les vaches produisant la viande hachée n'en sont évidemment pas dépourvues...

S'il faut donc déplorer qu'Electrowatt ait accepté d'effectuer une comparaison sur des bases aussi sommaires et s'il est nécessaire d'y apporter de sérieux correctifs, la leçon n'en est pas moins intéressante: on ne fait pas de l'écologie avec des idées reçues et les contempteurs de la nourriture rapide en sont pour leurs frais. Consommer un Cheesburger royal, une portion de frites et un Coca au Macdo n'est de loin pas un acte écologiquement plus irresponsable que de manger un plat du jour au bistrot du coin ou une assiette de céréales dans un restaurant macrobiotique branché. La chaîne américaine fait d'ailleurs de nombreux efforts pour réduire sa charge sur l'environnement, notamment en utilisant de nouveaux matériaux pour ses emballages et en ne vendant que des boissons au verre (en carton, bien sûr), dont certaines sont préparées sur place à base de concentrés, ce qui permet des économies de transport. Mais que ces bons résultats ne soient pas un prétexte pour que McDonald's s'endorme sur ses lauriers, car le potentiel d'économie n'est certainement pas épuisé. Et nous attendons maintenant la riposte de la concurrence: il est certain que les restaurants traditionnels peuvent considérablement améliorer leur bilan écologique.

Si les défenseurs de cette branche y avaient réfléchi plutôt que de tenter de démolir la chaîne américaine avec de mauvais arguments, ils se seraient peut-être épargné cette comparaison qui tourne à leur détriment.■

Production de déchets

(grammes par client)

	McDonald's	restaurant d'entreprise	restaurant traditionnel	buffet de gare
carton	8.40	1.56	11.67	0.33
papier	4.44	1.04	19.94	10.20
plastique	5.17	0.39	15.47	1.22
PVC	0.12	0.00	5.94	0.07
fer blanc	0.00	3.51	3.92	0.40
aluminium	0.20	0.00	5.82	0.05
verre	0.00	90.91	45.26	66.67
vaisselle	0.00	2.14	0.32	1.00
sous.total	*18.33*	*99.55*	*108.34*	*79.94*
nourriture	7.60	168.83	228.01	123.33
total	*25.93*	*268.38*	*336.35*	*203.27*

Ces chiffres sont extraits de l'analyse Electrowatt. Comme nous le relevons elle n'a pas été réalisée avec une rigueur autorisant des comparaisons définitives.

mates accrédités ou ayant été accrédités en Suisse, ainsi que du personnel de représentations diplomatiques et d'institutions semi-étatiques (56 000 documents); les 2000 interdictions d'entrer en Suisse et le fichier central pour la lutte contre les délits en matière d'explosifs.

Cette édition devrait ne contenir aucune erreur, puisque la mention «sauf erreur ou omission» qui figurait dans l'édition de 1986 a disparu. Chacun peut demander à être renseigné sur les données le concernant et conservées dans l'un ou l'autre des fichiers fédéraux... Mais il est bien précisé que les demandes globales sont exclues. Seule solution: écrire aux responsables de chaque fichier en joignant les documents nécessaires. ■